Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-200026714-20261007-CA_2026_10_038-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° : CA_2026_10_038

OBJET : Convention de partenariat avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Plonéour-Lanvern

LE MERCREDI 7 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures, le conseil d'administration du CIAS du Haut Pays Bigouden, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Simone Veil de Pouldreuzic, 17 rue de la Mairie – 29710 POULDREUZIC, sous la Présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, CHAMEKH Marie-France, GLAZ Christine, JONCOUR René, KERSAUDY Maria, LE DIZES Philippe, PERENNOU Marie-Suzanne, PETON Gaby, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, SALIOU Corine, VEVEY-PETEUIL Corinne, ZILLER Fanny.

Absents excusés : CARIOU Jacques, LE PESQUE-LE GOFF Christine, PETILLON Loïc.

Absents : COULOMB Isabelle, DURAND Dorothée, GOLLY Gilbert, MARANDOLA Jean-François.

Membres en exercice : 21
Présents/représentés : **14**
Votants : 14
- dont « pour » : 14
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Secrétaire de séance : PETON Gaby.

Date de convocation : 30 septembre 2026

****

Philippe RONARC'H expose que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Plonéour-Lanvern et le CIAS du Haut Pays Bigouden, en particulier au travers de son antenne du SSIAD dans la commune, travaillent depuis plusieurs années en partenariat.

Ce travail en collaboration permet notamment d'améliorer la connaissance par les agents du SSIAD de l'offre de santé sur le territoire et au SSIAD d'être mieux identifié dans son rôle et ses missions par les professionnels de santé. De plus, ce partenariat permet d'améliorer l'accompagnement proposé aux patients du SSIAD en renforçant la coordination des prises en charge, notamment dans le cadre des réunions de concertation pluriprofessionnelle (RCP) organisées par la MSP.

L'objectif désormais est de consolider ce travail partenarial et de lui donner un cadre en concluant une convention de partenariat avec la MSP de Plonéour-Lanvern. D'un point de vue budgétaire, cette convention entrainera une adhésion à l'association support de la MSP (Association des Professionnels de Santé de Plonéour-Lanvern – ADPSPL) et, par conséquent, le versement d'une cotisation annuelle telle que fixée par son assemblée générale pour ses membres. À titre d'information, celle-ci était d'un montant de 10 € en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-200026714-20261007-CA_2026_10_038-DE

HAUT PAYS BIGOUDEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le projet de convention de partenariat avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Plonéour-Lanvern annexé à la présente délibération (cf. Annexe 1) **;**

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **Approuve** le principe d'un travail en partenariat rapproché avec la MSP de Plonéour-Lanvern et l'adhésion à ce titre à l'association support de celle-ci ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la MSP et tous les documents afférents.

La secrétaire de séance,
PETON Gaby.

Le Président,
Philippe RONARC'H